Championnats francophones 2016 / 2017
Le cahier des charges

1. L'organisateur doit réserver sept heures de salle, le premier match devant débuter entre 11 et 13h. La CSTL fixera les heures des rencontres.

2. La salle doit :
- avoir les dimensions requises pour les compétitions nationales,
- comprendre au minimum quatre vestiaires pour les équipes, chacun de ceux-ci devant être doté de douches;
- comprendre, au minimum, un vestiaire doté d'une douche pour les arbitres;
- pouvoir accueillir une centaine de spectateurs, placés du côté opposé aux bancs des joueurs s'ils se trouvent dans la salle même ;
- comprendre une cafétéria pouvant accueillir les équipes qualifiées et spectateurs, laquelle devra rester ouverte durant toute la durée de la compétition.

3. L'organisateur doit:
- prévoir une personne responsable qui, durant toute la journée, servira de coordinateur entre lui et les responsables de la LFFS présents;
- posséder le matériel nécessaire au déroulement d'une rencontre (cartes jaune et rouge, sifflet, trousse de secours, torchons,…);
- fournir des bouteilles d'eau fermées à chaque équipe et une boisson à l'arbitre pour chaque rencontre;
- fournir les ballons;
- prévoir une sonorisation,
- pouvoir rédiger et fournir des factures ou des reçus.

4. La LFFS prend en charge:
- l'achat des médailles et trophées ;
- la fourniture des feuilles de matches ;
- les frais de location de salle, sur présentation d'une facture à envoyer directement au secrétariat de la C.S.T.L., rue du Poirier St-Etienne 11, 5640 Graux.

La LFFS est une fédération reconnue par le C.O.I.B. et la Fédération Wallonie-Bruxelles